



Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

ADEN Formations

Centre Bilan-VAE - Centre Havrais de Commerce International - CHCI

182 quai George V - 76600 Le Havre

Tel : 02 32 79 50 90

Contact :

pour le 76 et le 27 : adencandidat76@adenformations.com

pour le 14 et le 50 : adencandidat14@adenformations.com

pour le 61 : adencandidat6172@adenformations.com

Pour quelles certifications ?

Maritime, Transport et Logistique

- Agent d'Exploitation des Services Maritimes et Portuaires, certification professionnelle, inscrite au RNCP, de niveau 4 (niveau bac)

- Déclarant de Douane, certification professionnelle, inscrite au RNCP, de niveau 5 (Bac+2)

Commerce

- Responsable développement commercial, diplôme reconnu par l'Etat niveau 6 (Bac+3)
- Attaché commercial, diplôme reconnu par l'Etat niveau 5 (Bac +2)
- Vendeur conseiller clientèle, diplôme reconnu par l'Etat niveau 4 (niveau bac)

Informatique

- Technicien Supérieur Réseau et Télécom, diplôme reconnu par l'Etat Niveau 5 (Bac+2)
- Technicien analyste développeur, diplôme reconnu par l'Etat Niveau 5 (Bac+2)

Déposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

1 an d'expérience professionnelle sous statut salarié, indépendant et/ou bénévole en rapport avec la certification envisagée.

Contenu du dossier de recevabilité

Dossier à remplir retraçant l'activité professionnelle du candidat + justificatifs. Le/la candidat(e) reçoit par courrier ou courriel l'avis de recevabilité ou de non-recevabilité après étude des pièces justificatives dans un délai de 1 mois.

Si le dossier est recevable, nous vous faisons parvenir le Livret 2 du dossier VAE.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Dossier de description des activités et compétences en rapport avec le référentiel d'activités professionnelles. Etude du dossier selon une grille de lecture.

Quel accompagnement ?

Accompagnement réalisé par un conseiller VAE. Il s'agit d'une aide méthodologique à la rédaction du dossier + préparation à l'entretien devant le jury + entretien de post-validation. Contenu détaillé dans la fiche pédagogique ci-jointe.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury qui compte un minimum de 4 personnes est habilité à statuer de façon souveraine : le président du jury, un représentant des salariés, un représentant des employeurs, un représentant de l'organisme de formation.

Le rôle du jury est d'évaluer les compétences professionnelles du/de la candidat(e) par rapport à celles exigées par le référentiel d'activités professionnelles et de la certification.

L'entretien permet au jury de disposer de compléments d'information qui peuvent être nécessaires pour mieux approcher la réalité des activités décrites par le/la candidat(e).

Le jury prendra sa décision au vu du dossier et après entretien :

Il statue sur la validation totale et attribue le titre.

Il statue sur une validation partielle et précise la nature des connaissances et compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Ou encore il ne donne aucune validation et motive alors sa décision.

La décision de validation est notifiée au candidat par l'autorité qui délivre le titre.

Fonctionnement et calendrier

Le jury de validation se réunit selon un calendrier fixé par l'établissement.

Le dossier de demande de VAE doit être déposé au plus tard, 1 mois avant la tenue des jurys.

Le coût

Frais d'examen du dossier de candidature (livret 1) : 40€ TTC

Frais d'accompagnement (facultatif) : 1090€ HT soit 1 308€ TTC

Frais de jury VAE : 470€ HT soit 564€ TTC

550€ HT soit 660€ TTC pour le diplôme Déclarant en Douane

La VAE relève du champ de la formation professionnelle continue. Elle peut donc faire l'objet d'aides financières dans le cadre des dispositifs légaux de formation (Plan de formation, CPF, Transitions Pro, Région, Pôle emploi).